



Problème de taxe d'habitation en collocation

Par **mona69**, le **21/10/2008** à **11:44**

En 2007 j'étais en collocation avec une étudiante irlandaise en échange erasmus.
Pour la taxe d'habitation 2007, puis je exiger que ma collocataire paye sa moitié? Le bail a été fait a nos deux noms.

Elle n'est plus en France actuellement et ne veut pas coopérer pour payer sa part.

Quel sont mes recours? est ce que j'ai le droit de payer uniquement ma part aux Impôts et exiger qu'ils se retournent contre elle pour l'autre moitié? L'avis d'imposition est a nos deux noms.

Merci.